

# Délibérations du Conseil

## du 28 septembre 2017



Le détail des délibérations est sur le site de la CCFL.

### **1. Installation de Mme Catherine Goedgebuer**

Dans le cadre du remplacement de Mme Jennifer Roze, les élus ont acté l'installation de Madame Catherine Goedgebuer en tant que conseiller communautaire et au sein des commissions internes. Elle a également été élue, en tant que déléguée titulaire au SMICTOM et au SMPFC.

### **2. Commission d'évaluation des charges transférées**

Les élus ont demandé à la commune d'Haverskerque de désigner au-sein de son Conseil municipal un membre titulaire en remplacement du délégué démissionnaire.

### **3. Accord cadre de mise en œuvre de la Politique Régionale d'Aménagement et d'Equilibre des Territoires 2016-2021 sur l'espace de dialogue Littoral – Côte d'Opale**

Les élus ont approuvé les principes, le cadrage et les modalités de mise en œuvre de l'accord cadre de la Politique Régionale d'Aménagement et d'Equilibre des Territoires 2016-2021 sur l'espace de dialogue Littoral – Côte d'Opale.

### **4. Modification des statuts au 1er janvier 2018**

Les élus ont acté les modifications des statuts de la CCFL, à compter du 1er janvier 2018, incluant notamment les compétences Eau, Assainissement et celle relative à la création et à la gestion de maisons de services au public. La CCFL exercerait alors 10 des 12 groupes de compétences, ce qui permettrait de continuer à percevoir la DGF bonifiée soit près de 400 000 euros par an.

### **5. Transfert de la compétence Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) à l'USAN au 1er janvier 2018**

Les élus ont décidé de prendre la compétence SAGE au 1er janvier 2018 pour l'ensemble de notre territoire et de la transférer à l'USAN à la même date.

### **6. Compétence Eau au SIDEN-SIAN au 1er janvier 2018 : Représentation-substitution pour les communes déjà adhérentes au SIDEN-SIAN (Estaires, Haverskerque, La Gorgue, Lestrem et Merville) et adhésion de la CCFL pour le territoire des communes de Fleurbaix, Sailly-sur-la-Lys, et Laventie**

Les élus ont pris acte de la compétence Eau Potable, sur le principe de la représentation-substitution pour les communes déjà adhérentes du SIDEN-SIAN (Estaires, Haverskerque, La Gorgue, Lestrem et Merville) selon des termes précis. Ils ont également décidé de transférer au SIDEN-SIAN la compétence Eau Potable, pour les communes de Fleurbaix, Sailly-sur-la-Lys, et Laventie.

### **7. Compétence Assainissement au SIDEN-SIAN au 1er janvier 2018**

Les élus ont pris acte de la compétence Assainissement pour l'ensemble du territoire. La CCFL adhèrera donc au SIDEN-SIAN en lui ayant transféré sur l'ensemble de son périmètre les compétences : Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines.

### **8. Institution de la Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations**

Les élus ont décidé d'instituer la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) à compter du 1er janvier 2018.

### **9. Fixation du Produit de la Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations**

Les élus ont souhaité fixer le produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) à 405 133,24 euros pour l'année 2018.

### **10. Exercice du Droit de préemption Urbain : Délégation consentie par un maire à la CCFL**

Dans le cadre des compétences exercées par la CCFL, les élus ont décidé de déléguer au Président la prise de toute décision concernant l'exercice du droit de préemption accordé à la CCFL consentie par le maire d'une des communes du territoire.

**11. Développement économique : ZA du Bacquerot à Laventie, acquisition des parcelles cadastrées D253 (en partie), D254, D255 et D259**

Dans le cadre de la création de la ZA du Bacquerot, les élus ont acté l'acquisition des parcelles D259, D255, D254 et d'une partie de la parcelle D253 à 7€ le m<sup>2</sup> (indemnité d'éviction comprise).

**12. Développement économique : Vente de terrains à la brasserie du Pays Flamand**

Les élus ont autorisé la vente de 5 parcelles cadastrées sur la ZA de la rivière d'Or pour une superficie totale de 29 948 m<sup>2</sup> au prix 3 € HT du m<sup>2</sup> au profit des sociétés NATIXIS LEASE IMMO et BPIFrance Financement.

**13. Santé-Petite enfance : reconduction de l'action fruits sur 2017-2018**

Les élus ont acté la reconduction de l'action fruits sur 2017/2018 et ont autorisé la sollicitation des partenaires financiers et techniques dans le cadre de l'organisation de celle-ci.

**14. Santé : Appels à projets**

Dans le cadre des appels à projets, les élus ont décidé de subventionner :

- une manifestation sportive « Olympiades » organisée par l'association Jeanne d'Arc Estairoise : 200€
- la 12ème édition de la « Fête de la tomate et des légumes anciens » organisée par l'association haverskerquoise Des Paysages, des Jardins et des Hommes : 500€